



**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
(non audité)**

Harvest Global Gold Giants Index ETF

30 juin 2019



Harvest Global Gold Giants Index ETF

| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité) | |
|--|---------------------|
| Au 30 juin | 2019 |
| Actif | |
| Actif courant | |
| Placements | 5 657 385 \$ |
| Trésorerie | 31 800 |
| Dividendes à recevoir | 875 |
| | 5 690 060 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 5 690 060 \$ |
| Nombre de parts rachetables en circulation (note 4) | 250 000 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | 22,76 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

| ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL | |
|--|-------------------|
| (non audité) | |
| Pour la période du 10 janvier 2019 (date de lancement) au 30 juin 2019 | 2019 |
| Revenu | |
| Gain (perte) net sur les placements | |
| Dividendes | 42 926 \$ |
| Gain (perte) net réalisé à la vente de placements | 29 901 |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements | 675 977 |
| Gain (perte) net sur les placements | 748 804 |
| Gain (perte) net sur les instruments dérivés | |
| Gain (perte) de change net réalisé | 326 |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change | (472) |
| Gain (perte) net sur les instruments dérivés | (146) |
| Revenu total (montant net) | 748 658 \$ |
| Charges (note 5) | |
| Frais de gestion | 10 624 \$ |
| Retenues d'impôts | 1 467 |
| Coûts de l'information aux porteurs de parts | 14 226 |
| Honoraires d'audit | 4 800 |
| Honoraires des agents des transferts | 8 340 |
| Droits de garde et frais bancaires | 28 270 |
| Frais du comité d'examen indépendant | 266 |
| Frais juridiques | 14 |
| Coûts de transactions (note 8) | 22 739 |
| Total des charges | 90 746 |
| Charges absorbées par le gestionnaire (note 5) | (44 165) |
| Total des charges (net) | 46 581 \$ |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 702 077 \$ |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4) | 2,79 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

| ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (non audité) | |
|---|---------------------|
| Pour la période du 10 janvier 2019 (date de lancement) au 30 juin 2019 | 2019 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période | - \$ |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 702 077 \$ |
| Opérations sur parts rachetables | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 5 511 328 |
| Rachat de parts rachetables | (523 345) |
| Augmentation (diminution) nette liée aux opérations sur parts rachetables | 4 987 983 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période | 5 690 060 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

| TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | |
|--|-----------------------|
| (non audité) | |
| Pour la période du 10 janvier 2019 (date de lancement) au 30 juin 2019 | 2019 |
| Activités d'exploitation | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 702 077 \$ |
| Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie | |
| (Gain) perte réalisé à la vente de placements | (29 901) |
| Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements | (675 977) |
| Produit de la vente de placements | 1 495 083 |
| Achats de placements | (6 795 002) |
| Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie | (875) |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | (5 304 595) \$ |
| Activités de financement** | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 5 511 328 |
| Rachat de parts rachetables | (174 933) |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement | 5 336 395 \$ |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période | 31 800 |
| Trésorerie à l'ouverture de la période | - |
| Trésorerie à la clôture de la période | 31 800 \$ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | |
| Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt* | 40 584 \$ |

* Inclus dans les activités d'exploitation

** Les flux entrants (sortants) nets ne tiennent pas compte des opérations non réglées en trésorerie (opérations en nature).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

| INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE | | | | |
|--|----------------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------|
| (non audité) | | | | |
| Au 30 juin 2019 | | | | |
| Nombre d'actions | Titre | Coût moyen (\$) | Valeur comptable (\$) | % de l'actif net |
| ACTIONS | | | | |
| Or | | | | |
| 4 351 | Mines Agnico Eagle Limitée | 230 493 | 292 126 | 5,1 |
| 39 204 | Alamos Gold Inc., cat. A | 203 310 | 309 712 | 5,4 |
| 69 906 | B2Gold Corp. | 263 019 | 278 226 | 4,9 |
| 14 752 | Société aurifère Barrick | 243 691 | 304 924 | 5,4 |
| 153 461 | Centamin PLC | 291 026 | 291 966 | 5,1 |
| 70 707 | Evolution Mining Limited | 256 475 | 283 426 | 5,0 |
| 2 350 | Franco-Nevada Corporation | 220 311 | 261 202 | 4,6 |
| 57 106 | Kinross Gold Corporation | 240 917 | 288 956 | 5,1 |
| 5 201 | Kirkland Lake Gold Ltd. | 186 260 | 293 440 | 5,2 |
| 9 551 | Newcrest Mining Limited | 218 113 | 280 550 | 4,9 |
| 5 651 | Newmont Mining Corporation | 261 646 | 284 688 | 5,0 |
| 27 353 | Northern Star Resources Limited | 247 225 | 292 969 | 5,1 |
| 65 406 | OceanaGold Corporation | 300 072 | 234 153 | 4,1 |
| 16 902 | Polymetal International PLC | 245 903 | 280 191 | 4,9 |
| 56 105 | Regis Resources Ltd. | 283 369 | 272 349 | 4,8 |
| 2 100 | Royal Gold, Inc. | 233 946 | 281 853 | 5,0 |
| 78 600 | Saracen Mineral Holdings Limited | 237 197 | 265 926 | 4,7 |
| 92 008 | Yamana Gold Inc. | 285 536 | 305 467 | 5,4 |
| | | 4 448 509 | 5 102 124 | 89,7 |
| Métaux et minéraux précieux | | | | |
| 19 001 | Fresnillo PLC | 292 507 | 274 982 | 4,8 |
| 8 850 | Wheaton Precious Metals Corp. | 240 392 | 280 279 | 4,9 |
| | | 532 899 | 555 261 | 9,7 |
| Total des placements | | 4 981 408 | 5 657 385 | 99,4 |
| Autres actifs, moins les passifs | | | 32 675 | 0,6 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | | | 5 690 060 | 100,0 |

Harvest Global Gold Giants Index ETF

NOTES ANNEXES (non audité)

30 juin 2019

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fonds Harvest Global Gold Giants Index ETF (le « Fonds ») est un fonds d'investissement constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2019 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 10 janvier 2019. Le siège social du Fonds est situé au 710 Dorval Drive, Oakville (Ontario) L6K 3V7.

L'objectif de placement du Fonds est de reproduire, dans la mesure du possible et compte non tenu des frais et des charges, la performance de l'indice Solactive Global Gold Giants Index (RG) (l'« indice »). Il investit principalement dans de grands émetteurs du secteur aurifère qui sont inscrits à la cote d'une bourse de valeurs réglementée en Amérique du Nord, en Australie ou dans certains pays européens. Dans le cadre de sa stratégie de placement, le Fonds détient les titres inclus¹ dans l'indice, le Fonds peut détenir ces titres environ dans la même proportion que leur pondération dans l'indice ou détenir les titres d'un ou de plusieurs fonds négociés en bourse qui reproduisent le rendement de l'indice ou d'un sous-ensemble de celui-ci. Le Fonds investit dans divers titres et instruments, notamment des actions ordinaires et des titres assimilables à des actions. Selon les conditions de marché, il peut investir une part importante de son actif dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie afin de préserver son capital.

2. RÈGLES COMPTABLES

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. La publication de ces états financiers intermédiaire a été autorisée par Harvest Portfolios Group Inc. (le « gestionnaire ») le 16 août 2019.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Au 30 juin 2019, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par titre du Fonds et son actif net par titre calculé selon IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés

Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être

¹Voir le prospectus daté du 7 janvier 2019 du Fonds.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et le terme à courir ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables

Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des IFRS, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers, puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus

Le gain (perte) net réalisé sur les placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Évaluation des parts rachetables

La valeur liquidative à une date donnée correspond à la valeur totale de l'actif du Fonds, déduction faite de la valeur totale du passif, exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte aux fins de négociation.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période.

Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

- a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutoires. Voir la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

- b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application d'IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré, et sa performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles d'une catégorie représentant une participation indivise et égale dans l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds. Les parts se négocient à la TSX sous le symbole HGGG. Au 30 juin 2019, le cours de clôture des parts était de 22,71 \$.

Souscriptions et rachats

Chaque jour de bourse, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du FNB. Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme dans les deux jours de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres admissibles et de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées;
- b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la TSX le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

| | Parts en circulation |
|--|----------------------|
| Émission initiale, le 10 janvier 2019 | 250 000 |
| Parts rachetables émises | 25 000 |
| Parts rachetables rachetées | (25 000) |
| Total en circulation au 30 juin 2019 | 250 000 |

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période close le 30 juin 2019 s'est élevé à 251 316 parts.

Distributions

Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés. Toute distribution, le cas échéant, est versée en trésorerie à la fin de l'exercice.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion

Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Charges d'exploitation

Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (« CEI »), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et se fait ensuite rembourser par le Fonds.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

Autres charges

Le Fonds rembourse au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds de Harvest Portfolios Group Inc. et les séries de chaque fonds concerné. Ils se sont élevés à 2 200 \$ pour la période close le 30 juin 2019 et sont inclus dans les coûts de communication de l'information aux porteurs de parts qui figurent dans l'état du résultat global.

Renoncements et absorptions

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion ou les absorber. Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours de la période close le 30 juin 2019. Pour la période close le 30 juin 2019, le gestionnaire a absorbé 44 165 \$ du total des charges du Fonds. Le gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges sans avis préalable aux porteurs de parts.

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 30 juin 2019, 99,4 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds se négociait sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 282 869 \$. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer, et l'écart peut être important.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs nets monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

| Au 30 juin 2019 | | |
|-------------------|------------------------------|------------------|
| Devise | Exposition aux devises (\$)* | % de l'actif net |
| Dollar américain | 577 920 | 10,2 |
| Dollar australien | 1 405 295 | 24,7 |
| Livre sterling | 850 235 | 14,9 |
| Total | 2 833 450 | 49,8 |

* En dollars canadiens

Les expositions non monétaire et monétaire au risque de change s'élevaient respectivement à 2 808 899 \$ et à 24 551 \$.

Au 30 juin 2019, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait

Harvest Global Gold Giants Index ETF

respectivement diminué ou augmenté d'environ 141 716 \$, ou 2,5 %, sur la base de son exposition nette aux devises. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Au 30 juin 2019, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire. Il n'avait donc aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue principalement en titres et en trésorerie. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Au 30 juin 2019, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 30 juin 2019, le Fonds était peu exposé au risque de crédit. Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période de référence.

Classement des titres :

| Placements à la juste valeur au 30 juin 2019 | | | | |
|--|------------------|---------------|---------------|------------------|
| | Niveau 1 (\$) | Niveau 2 (\$) | Niveau 3 (\$) | Total (\$) |
| Actifs financiers | | | | |
| Actions | | | | |
| Actions ordinaires | 5 657 385 | - | - | 5 657 385 |
| Total des actifs financiers | 5 657 385 | - | - | 5 657 385 |

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 au 30 juin 2019. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période close le 30 juin 2019.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

La valeur des actions est basée sur les cours.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie. Les tableaux suivants présentent le risque de concentration du Fonds par pays et par secteur d'activité.

Régions :

| Au | 30 juin 2019 |
|--|------------------|
| | % de l'actif net |
| Canada | 40,6 |
| Australie | 28,6 |
| États-Unis | 10,0 |
| Brésil | 5,4 |
| Égypte | 5,1 |
| Russie | 4,9 |
| Mexique | 4,8 |
| Trésorerie et autres actifs et passifs | 0,6 |
| Total | 100,0 |

Segment de marché :

| Au | 30 juin 2019 |
|--|------------------|
| | % de l'actif net |
| ACTIONS | |
| Or | 89,7 |
| Métaux et minéraux précieux | 9,7 |
| Trésorerie et autres actifs et passifs | 0,6 |
| Total | 100,0 |

7. IMPÔTS

Le Fonds, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire au 30 juin 2019, a jusqu'au 15 mars 2020 pour répondre à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Pour 2019, le Fonds a choisi le 15 décembre comme date de clôture de son année d'imposition, en supposant qu'il réponde à la définition de fiducie de fonds commun de placement. La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

Le Fonds pourrait être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

Harvest Global Gold Giants Index ETF

8. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire. La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle au 30 juin 2019.



Siège social

710 Dorval Drive, Suite 209,
Oakville (Ontario) L6K 3V7

Tél. : 416 649-4541

Sans frais : 866 998-8298

Télééc. : 416 649-4542

Courriel : info@harvestportfolios.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques, mais plutôt à nos opinions sur des événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nous demandent de formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés contenus dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles la conjoncture boursière et économique, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail, de temps à autre, dans le prospectus simplifié ou dans la notice annuelle. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, le Fonds ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.